



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### AMOÉBA informe sur le statut des demandes d'enregistrement de son produit biocide aux Etats-Unis et au Canada

**Lyon (France), le 1er février 2019 - AMOÉBA (FR0011051598 - AMEBA)**, producteur d'un biocide biologique capable d'éliminer le risque bactérien dans l'eau, la protection des plantes et les plaies humaines informe sur le statut des enregistrements des produits biocides de la Société aux Etats-Unis et au Canada.

#### Aux Etats-Unis :

L'enregistrement de la substance active biocide *Willaertia magna C2c Maky* et du produit biocide BIOMEBA aux Etats-Unis est dans sa dernière phase d'évaluation (voir Communiqué de Presse du 12 septembre 2018). En raison de la fermeture gouvernementale (« *shutdown* »), les fonctions non essentielles de l'EPA (« *Environmental Protection Agency* »), incluant les évaluations de produits biocides, ont cessé entièrement entre le 29 décembre 2018 et le 28 janvier 2019. La Société estime que cette situation pourrait avoir un impact sur la date de décision de l'EPA, prévue au premier trimestre 2019. A ce jour, un tel délai supplémentaire n'est ni confirmé ni quantifiable par la Société.

#### Au Canada :

La Société a soumis à l'Agence canadienne de Réglementation de la Lutte Antiparasitaire (ARLA) un dossier de demande d'homologation de la substance active biocide *Willaertia magna C2c Maky* et du produit biocide BIOMEBA, afin de commercialiser ce dernier au Canada. Le BIOMEBA est destiné à prévenir la prolifération des *Legionella pneumophila* et à contrôler le biofilm dans les systèmes d'eau industrielle, notamment les tours de refroidissement.

La durée de la procédure d'homologation est estimée à 24 mois. La Société estime que la commercialisation du BIOMEBA sur le territoire canadien pourrait être possible au plus tôt au premier trimestre 2021, sous réserve d'une approbation délivrée par l'ARLA.

En date du 9 janvier 2019, l'ARLA a renouvelé l'autorisation de mise sur le marché à des fins de recherche pour le BIOMEBA, qui permet à la Société de réaliser des essais à échelle industrielle au Québec et en Ontario.



#### A propos d'AMOÉBA :

Amoéba a pour ambition de devenir un acteur majeur du traitement du risque microbiologique dans les secteurs de l'eau, de la santé et de la protection des plantes. Notre solution biologique est une alternative aux produits



chimiques largement utilisés aujourd'hui. Amoéba se concentre actuellement sur le marché des tours aéroréfrigérantes industrielles (TARs) évalué à 1,7 Md€ (1) sur un marché global des biocides chimiques pour le traitement de l'eau, estimé à 21 Md€ (2) et sur le marché du biocontrôle pour la protection des plantes estimé à 1,6 Mds€ (3). A terme, la Société envisage de se développer sur de nouvelles applications telles que le traitement des plaies chroniques, évalué à 751 millions d'euros (4) aux Etats-Unis. La commercialisation des produits de santé, biocides et phytosanitaires associés est sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires locales.

Créée en 2010, basée à Chassieu (Lyon, France) avec une filiale au Canada et aux Etats-Unis, Amoéba est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris. La Société est membre du réseau BPI Excellence et est éligible au dispositif PEA-PME. Plus d'informations sur [www.amoeba-biocide.com](http://www.amoeba-biocide.com).

(1): Données Amoéba combinées à partir des sources : DRIRE 2013, Eurostat, ARHIA 2013

(2): Sources combinées par Amoéba venant des traiteurs d'eau, de Freedonia, d'Eurostat et MarketsandMarkets

(3): Biopesticides Worldwide Market 2013, CPL, Wallingford, UK

(4): BCC Research, "Markets for Advanced Wound Management Technologies," Wellesley, MA, 2017

### **Contacts:**

#### **Amoéba**

Valérie FILIATRE

Directeur Administratif et Financier

04 26 69 16 00

[valerie.filiatre@amoeba-biocide.com](mailto:valerie.filiatre@amoeba-biocide.com)

#### **Actifin**

Ghislaine GASPARETTO

Communication financière

01 56 88 11 11

[ggasparetto@actifin.fr](mailto:ggasparetto@actifin.fr)

### **Avertissement**

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à AMOEBA qui reposent sur nos estimations et hypothèses actuelles et sur les informations qui nous sont actuellement disponibles. AMOEBA, cependant, ne donne aucune garantie quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le document de référence d'AMOEBEA déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 Avril 2018 et disponible sur le site Internet d'AMOEBEA ([www.amoeba-biocide.com](http://www.amoeba-biocide.com)). Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'AMOEBEA ou qu'AMOEBEA ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'AMOEBEA diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations.